

AGRUMES (Autres)* - REGLEMENT CEE N° 1799/2001(JOCE du 14.09.01)

* Mandarines (dont Tangerines et Satsumas), Clémentines, Wilkings et hybrides.

Dispositions	Catégories		
	EXTRA	I	II
Valeur commerciale	Qualité supérieure	Bonne qualité	Qualité marchande
I - CARACTERISTIQUES MINIMUM			
1) Critères généraux	<ul style="list-style-type: none"> - entiers - sains (ni pourriture et altérations les rendant impropres à la consommation) - exempts de dommages dus aux basses températures et au gel - propres (pratiquement exempts de matières étrangères visibles) - pratiquement exempts de parasites et leurs attaques - exempts d'humidité extérieure anormale - exempts d'odeur et/ou saveur étrangère - maturité permettant de supporter le transport et conforme aux exigences commerciales - coloration variétale normale - diverdissage autorisé 		
2) Maturité	<ul style="list-style-type: none"> - exempts de début de dessèchement interne et de bless/meurtriss cicatrisées étendues - teneur en jus des CLEMENTINES :40 % - teneur en jus des MANDARINES :33 % - coloration: typique de la variété (au moins 1/3 de la surface) 		
II - CARACTERISTIQUES QUALITATIVES			
. forme, aspect extér. . coloration .développement . défauts	caractéristique caractéristique caractéristique très légères altération	léger défaut léger défaut légers défauts d'épiderme légers défauts cicatrisés dus à une cause mécanique	défaut de forme défaut de coloration défauts d'épiderme défauts et altérations cicatrisés écorce rugueuse léger décollement du péricarpe (mandarines)
III - CALIBRAGE (diamètre)			
1) Minimal	MANDARINES : 45 mm CLEMENTINES : 35 mm		
2) Echelle de calibre	1(XXX) : 78 et plus, 1(XX) : 67/78, 1(X) : 63/74; 2 : 58-69 ; 3 : 54-64 ; 4 : 50-60 ; 5 : 46-56 ; 6 : 43-52 ; 7 : 41-48 ; 8 : 39-46 ; 9 : 37-44 ; 10 : 35-42		
3) Homogénéité de calibre	<ul style="list-style-type: none"> - Fruits présentés en couches rangées (écart maximum) : Calibres 1 à 4 : 9 mm ; 5 et 6 : 8 mm ; 7 à 10 : 7mm - Fruits non rangés et emballages consommateurs (nombre de fruits) : écarts prévus par l'échelle - Fruits vrac (pallox) et emballages consommateurs (poids des fruits) : écart de 3 calibres consécutifs 		
IV - TOLERANCES (nombre ou poids)			
. Qualité	5 %	10 %	10 %
. Calibre	10 % (pas infér 34 mm clém et 43 mm mandarines)	10 % (id)	10 % (id)
V - EMBALLAGE ET PRESENTATION			
. Homogénéité	<ul style="list-style-type: none"> - origine - variété - qualité - calibre - dévelop/maturité - coloration 	<ul style="list-style-type: none"> - origine - variété - qualité - calibre - dévelop/maturité 	<ul style="list-style-type: none"> - origine - variété - qualité - calibre - dévelop/maturité
. Présentation	couches régulières petits emballages (- 5 kg)	couches régulières ou autres petits emballages	couches régulières ou autres petits emballages
. Conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> - protection convenable du produit - papiers neufs et non nocifs (encre non toxique) - fruits exempts de tout corps étranger (quelq feuilles vertes admis) 		

VI - MARQUAGE			
. Identification	Oui	Oui	Oui
. Nature produit (espèce ou variété)	Pour les clémentines "clémentines sans pépin" ou "clémentines (1 à 10 pépins)" ou "clémentines avec pépins" (plus de 10 pépins)		
. Origine	Oui	Oui	Oui
. Catégorie	Oui	Oui	Oui
. Calibre(nbre si fruits rangés)	Oui	Oui	Oui